

III. RUBATTEL C.

Extrait de la Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique), 15, 259-273, 1989

RUBATTEL Christian

La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives.

Cahiers de linguistique française, 1986, 7, 135-148.

1. Introduction

Le modèle du discours proposé par Roulet et al. (1985) repose sur l'hypothèse que l'acte de langage est le constituant minimal de l'intervention et que c'est aux actes que s'appliquent les stratégies (p. 208), bien que les auteurs n'aient pas manqué de relever que cette hypothèse ne permet pas de décrire certains faits de diaphonie et de polyphonie (p. 256), ni même de repérer correctement les constituants lorsqu'ils ne coïncident pas avec une proposition syntaxique (p. 260). Dans une perspective dialogique, l'acte de langage est bien l'unité minimale constitutive de l'énoncé monologique. Dans une perspective polyphonique et diaphonique, l'acte cesse d'être un constituant minimal, puisqu'un acte est défini par l'unicité de l'énonciateur principal mais non par l'unicité de tous les énonciateurs. De fait, un énoncé polyphonique peut être réalisé par une intervention constituée d'actes, directeur et subordonnés, pourvu chacun d'un énonciateur, mais aussi par un acte unique pourvu d'un énonciateur principal et d'énonciateurs subordonnés. Autrement dit, l'acte de langage, monologique par définition, n'est pas nécessairement monophonique et peut être un constituant complexe, tout comme l'intervention. (1)

(1) Dans Roulet et al. (1985, 61, n.1), une distinction est établie entre l'énonciateur principal, qui prend en charge une intervention constitutive d'échange, et l'énonciateur subordonné d'une intervention constitutive d'intervention. Comme une intervention subordonnée a le même statut fonctionnel qu'un acte subordonné, j'étendrai ici la notion d'énonciateur subordonné au responsable de toute unité discursive constitutive d'un acte ou d'une intervention. Si la valeur illocutoire d'une intervention n'est que la projection (au sens de la convention X en syntaxe) de la valeur illocutoire de son constituant directeur, tous les énonciateurs principaux au sens de Roulet et al. sont donc principaux en ce sens-ci, mais l'inverse n'est pas vrai (v. Rubattel 1986).

Le repérage des énonciateurs est une condition préalable aux stratégies interprétatives, notamment lorsque le responsable d'une énonciation subordonnée n'est pas simultanément responsable d'un acte illocutoire marqué comme tel (par un verbe performatif ou un marqueur d'orientation illocutoire au sens de Roulet 1981), c'est-à-dire d'un acte de langage. L'acte peut être constitué de plusieurs unités monophoniques distinctes, marquées de façon plus ou moins explicite par la structure de l'énoncé. Je vais me concentrer, dans ce qui suit, sur les stratégies interprétatives qui permettent de repérer les unités monophoniques minimales. (2)

2. Actes de langage et unités monophoniques minimales

L'acte de langage est caractérisé par plusieurs propriétés :

- a) L'unicité de l'énonciateur principal, qui fait de l'acte le constituant monologique minimal.
- b) Une valeur illocutoire, explicite ou seulement indiquée, éventuellement ambiguë.
- c) Une valeur interactive, directrice ou subordonnée, marquée explicitement ou non.
- d) Un contenu propositionnel complet, c'est-à-dire un prédicat pourvu de tous ses arguments.
- e) Une structure syntaxique de phrase (propriété qui découle de la précédente).

Selon ces critères, l'énoncé (1) est constitué de deux actes, respectivement subordonné et directeur, le premier ayant une valeur interactive de contre-argument :

- (1) *Bien que la météo annonce du mauvais temps, j'ai quand même envie d'aller à la plage.*

L'énoncé suivant en revanche doit être considéré comme un acte unique, car malgré une météo pessimiste n'a pas de valeur

(2) Par unité monophonique minimale, j'entends une unité pourvue d'un énonciateur unique. Je laisse ici de côté la distinction qu'il faudrait établir entre unité interactive minimale, porteuse d'une relation marquée par un connecteur (qui joue un rôle analogue à celui des spécificateurs et des compléments en syntaxe), et unité monophonique minimale, abstraction faite de la relation "interactive" (v. note (3)).

illocutoire, pas de contenu propositionnel complet (il n'est pas asserté que la météo est pessimiste), et a la forme d'un simple constituant de la phrase :

- (2) *Malgré une météo pessimiste, j'ai quand même envie d'aller à la plage.*

Le constituant en question partage pourtant certaines des propriétés de l'acte de langage : il a un énonciateur (subordonné et, ici, non marqué, mais on pourrait ajouter *selon vous* par exemple), et il a une valeur interactive (marquée par la préposition *malgré*). De plus, c'est un constituant syntaxique immédiat de la phrase et qui a la forme d'un syntagme du rang le plus élevé (pour plus de détails, v. Rubattel 1985). Les constituants qui ont ces propriétés sont des unités monophoniques minimales.

Comme c'est précisément la détermination des énonciateurs qui est en jeu, je retiendrai comme critères de définition des unités monophoniques minimales l'interactivité (propriété pragmatique) et le contexte syntaxique (propriété grammaticale). Il faut bien sûr modifier quelque peu la notion d'interactivité, définie comme une relation entre actes, pour l'étendre à des relations argumentatives, contre-argumentatives ou récapitulatives entre constituants pourvus d'un énonciateur, actes ou unités monophoniques minimales.⁽³⁾ Pour ces dernières, l'interactivité est toujours une relation de subordination, du moins au niveau des constituants de l'intervention : une unité monophonique subordonnée à un acte peut être elle-même directrice d'une autre unité minimale ou d'un acte de langage :

- (3) *Malgré la météo, qui se trompe d'ailleurs souvent, j'ai quand même envie d'aller à la plage.*

- (4) *Malgré la météo, puisqu'il faut bien en tenir compte, j'ai quand même envie d'aller à la plage.*

Si les unités monophoniques minimales ont une valeur inter-

(3) Il vaudrait donc mieux parler de relations intermonophoniques, mais par commodité, je conserverai le terme "interactif" pour les relations entre actes, entre actes et unités monophoniques minimales, et entre unités monophoniques minimales.

active, elles sont en revanche dépourvues de valeur illocutoire. En effet, ces unités minimales sont soit des syntagmes prépositionnels comme dans l'exemple (2), soit des subordonnées relatives ou circonstancielles comme dans (3) et (4). Dans le premier cas, il n'y a aucun verbe qui puisse être porteur d'une marque d'orientation illocutoire, c'est-à-dire de la forme déclarative, interrogative ou impérative (v. Roulet 1981). Dans le deuxième cas, la subordination syntaxique entraîne une neutralisation de ces marqueurs d'orientation, puisque seule la forme déclarative est admise - les marques d'orientation énonciative comme l'opposition entre indicatif et conditionnel sont elles-mêmes neutralisées dans certaines de ces constructions où n'apparaît que le subjonctif, notamment dans les concessives introduites par *bien que*, *quoique*, etc. Quant aux marqueurs dénominatifs d'acte illocutoire, les verbes potentiellement performatifs, ils sont exclus des syntagmes prépositionnels, et, s'ils peuvent apparaître dans des propositions subordonnées, ils ne semblent pas pouvoir réaliser un acte illocutoire, même à la première personne de l'indicatif présent :

- (5) *D'après vous, ces allégations, que je démens d'ailleurs formellement (? par la présente), auraient valeur de preuve.*

L'énoncé (5) ne fait que rapporter un acte illocutoire, tout comme un énoncé avec un verbe performatif au passé :

- (6) *D'après vous, ces allégations, que j'ai d'ailleurs démenties formellement, auraient valeur de preuve.*

Ces premières observations conduisent à distinguer deux types d'unités monophoniques minimales. D'une part, les actes de langage, pourvus à la fois d'une valeur interactive et d'une valeur illocutoire, réalisés syntaxiquement comme des propositions indépendantes ou principales; d'autre part, les autres unités monophoniques minimales, pourvues d'une valeur interactive (subordonnée) mais dépourvues de valeur illocutoire, réalisées syntaxiquement soit comme des propositions subordonnées soit comme des constituants de rang inférieur à la phrase. Pour la commodité de l'exposé, j'appellerai semi-actes les unités monophoniques

subordonnées minimales ainsi définies, en conservant pour les unités monophoniques minimales du premier type l'appellation usuelle d'actes de langage. Ainsi, les énoncés polyphoniques (1) et (2) consistent en un acte (*j'ai quand même envie d'aller à la plage*) et un semi-acte (*bien que la météo annonce du mauvais temps / malgré une météo pessimiste*). Il s'ensuit que la plupart des constituants appelés actes subordonnés dans Roulet et al. (1985) sont considérés ici comme des semi-actes. Mais la notion d'acte subordonné n'est pas éliminée pour autant : une unité minimale subordonnée interactivement mais pourvue d'une valeur illocutoire est un acte subordonné, et l'énoncé (7) sera analysé comme une intervention constituée d'un acte subordonné suivi d'un acte directeur :

- (7) *(Certes) il fait mauvais temps, mais j'ai quand même envie d'aller à la plage.*

Avant d'aborder plus en détail la syntaxe des semi-actes, il faut mentionner un troisième type d'unités monophoniques minimales, qui ont une valeur interactive mais ne sont jamais subordonnées (ni syntaxiquement ni pragmatiquement). Il s'agit des "expressions" (selon la terminologie de Banfield 1982), qui sont des constructions syntaxiques autonomes sans être des phrases et qui ne sont pas enchâssables, par exemple :

- (8) *Quel sale temps !*
 (9) *Tant pis pour la plage !*
 (10) *Gonflé, le mec !*

Ces expressions peuvent avoir une valeur interactive directrice, mais non subordonnée :

- (8') *Quel sale temps, même si c'est bon pour la chasse aux escargots.*
 (8'')* *Je n'irai pas à la plage, parce que quel sale temps !*

Ces expressions se distinguent clairement des semi-actes, et ce ne sont pas non plus des actes de langage : on ne voit pas quelle valeur illocutoire on pourrait leur attribuer puisqu'elles ne peuvent pas être paraphrasées par un verbe performatif et qu'elles sont dépourvues de marqueurs d'orientation illocutoire,

et que de plus elles ne peuvent pas être subordonnées interactivement.

En résumé, il y a trois types d'unités monophoniques minimales : les actes de langage (pourvus d'une valeur illocutoire), les semi-actes (sans valeur illocutoire et interactivement subordonnés) et les expressions (sans valeur illocutoire et interactivement directrices). Le repérage de ces unités, et donc le repérage des énonciateurs, pose des problèmes de difficulté variable. Les actes de langage ont été étudiés en détail, les expressions ont été bien décrites quoique dans un cadre théorique très éloigné de la théorie des actes de langage; les semi-actes en revanche ont été ignorés jusqu'à ce que certains faits de polyphonie et de diaphonie obligent à reconsidérer les relations entre unités monologiques et monophoniques.

3. Le repérage des semi-actes

Par définition, les semi-actes ont un énonciateur subordonné à l'énonciateur principal. Cet énonciateur subordonné peut être marqué explicitement par divers procédés : *selon X, selon vous, dit-il, dit-on, dites-vous*,⁽⁴⁾ *pour moi*, etc, qu'on peut appeler marqueurs (indicatifs) énonciatifs, et qui se combinent avec les semi-actes et aussi avec les actes de langage (mais non avec les expressions). Les marqueurs interactifs (connecteurs pragmatiques) donnent aussi des indications sur les énonciateurs. Enfin, le mode du verbe dans les semi-actes réalisés comme des propositions subordonnées peut orienter l'interprétation, comme c'est le cas dans les exemples suivants, où l'opposition entre indicatif et conditionnel est une marque d'orientation énonciative :

- (11) *Le président français Gisterrand, qui aurait rencontré en secret son collègue suisse Delamaubert, a mangé du soufflé à l'absinthe.*
 (12) *Le président Gisterrand, qui a rencontré en secret son collègue suisse Furgli, aurait mangé du soufflé à l'absinthe.*

(4) Il faut ajouter ici des marques du code oral familier comme *qu'il disait, il disait comme ça, comme qu'ils diraient*. Ces incises sont elles-mêmes des unités monophoniques minimales.

Reste le cas où il n'y a aucune marque explicite de polyphonie et où seule la construction syntaxique laisse entendre qu'il y a ou qu'il pourrait y avoir un nouvel énonciateur.⁽⁵⁾ Dans les exemples suivants, c'est une structure parenthétique ou appositive qui permet l'intrusion d'un nouvel énonciateur :

(13) *Les lions, qui sont des animaux dangereux, sont très paresseux.*

(14) *Les lions, des animaux dangereux, sont très paresseux.*

(15) *Il l'aime, parce qu'elle est riche.*

Les stratégies interprétatives devront recourir à la structure syntaxique de surface, ou, plus précisément, à la forme logique associée à cette structure de surface. La forme logique (au sens de Chomsky 1981, 1982; v. aussi May 1984 et Higginbotham 1985) est une structure syntaxique de surface en partie abstraite et partiellement interprétée. Elle est abstraite en ce sens qu'elle comporte des éléments vides, sans réalisation phonologique, et aussi parce que la structure en constituants peut s'écarter dans une certaine mesure de la structure superficielle directement observable : des transformations stylistiques peuvent modifier l'ordre des constituants ou les effacer sous certaines conditions. Par ailleurs, la forme logique est partiellement interprétée en ce sens que les catégories vides sont associées à leurs antécédents (règles de liage), que les structures mal formées sont filtrées par le principe de projection et le critère θ (assignation des relations thématiques), et enfin que le champ des quantificateurs et de la négation est déterminé à ce niveau. Autrement dit, la forme logique fournit à l'interprétation pragmatique-sémantique toutes les informations qu'on peut dériver de la syntaxe. La différence entre structure syntaxique et forme logique est directement pertinente pour l'interprétation pragmatique lorsque des adverbiaux fonctionnant comme connecteurs pragmatiques peuvent modifier des constituants de rangs divers (voir Rubattel 1983), par exemple dans (16) et (17), qui sont associés à des formes logiques différentes :

(5) L'intonation joue bien sûr un rôle, encore mal étudié, dans l'interprétation des énoncés polyphoniques. V. Ronat (1985).

(16) a. *Aimer ses enfants quand même, c'est naturel.*

b. *(λ (x aimer ses enfants quand même)) est naturel.*

(17) a. *Quand même, aimer ses enfants, c'est naturel.*

b. *(λ (x aimer ses enfants quand même)) est naturel.*

c. *(λ (x aimer ses enfants)) est naturel quand même.*

Il semble aussi que les interprétations de *re* et de *dicto* correspondent à des formes logiques différentes associées à une même structure de surface (v. May 1984, 119-123). C'est encore à ce niveau que sont interprétées les ellipses et qu'on représente les deux interprétations de phrases comme la suivante (voir Williams 1977, Zribi-Hertz 1985) :

(18) a. *Pierre aime ses enfants, et Jacques aussi.*

b. *"Jacques aime aussi les enfants de Pierre".*

c. *"Jacques aime aussi les enfants de Jacques".*

La forme logique représente donc la contribution de la syntaxe à l'interprétation et fournit des représentations distinctes aux structures syntaxiques lexicalement incomplètes (catégories vides, ellipses) ou ambiguës (par suite de mouvements de quantificateurs ou d'adverbiaux par exemple). C'est aussi la forme logique qui permettra de repérer les semi-actes lorsqu'il n'y a aucune marque explicite (connecteur, marqueur énonciatif ou marqueur d'orientation énonciative). Toutefois, les différences entre forme logique et structure syntaxique de surface ne jouant pas un rôle crucial dans la discussion qui suit, on pourra se contenter de la structure de surface, étant entendu qu'il s'agit d'une simplification destinée uniquement à faciliter l'exposé.

Les semi-actes, tout en étant subordonnés (pragmatiquement et syntaxiquement), jouissent néanmoins d'une certaine autonomie et d'une certaine cohésion interne. Ils ont typiquement un statut d'incises, de parenthèses ou d'appositions, c'est-à-dire de constituants facultatifs insérés à la frontière de constituants majeurs de la phrase et pourvus eux-mêmes d'une structure de constituants majeurs (syntagmes ou propositions subordonnées). Toutes ces propriétés rappellent celles du noeud E (expression) proposé par Banfield (1982), à ceci près que E est par définition

un noeud radical non enchâssable, associé pragmatiquement à l'énonciateur principal. On pourrait bien sûr proposer que le noeud E soit enchâssable et associé à un énonciateur quelconque, principal ou subordonné. C'est la solution que propose Ruwet (1982, ch. 7) à la suite des études sur les relatives appositives de Vergnaud (1974) et sur les incises parenthétiques d'Emonds (1974). La solution de Ruwet ne consiste pas à engendrer un E subordonné par les règles syntaxiques de base, mais plutôt à insérer un E dans un autre E. Ce mécanisme d'insertion n'est pas décrit plus en détail, mais on peut imaginer qu'il s'agit d'une sorte de transformation généralisée s'appliquant à deux indicateurs différents (comme le proposait Chomsky 1957 pour décrire la subordination en général). L'inconvénient de cette solution est que le noeud E ainsi redéfini n'a pas les propriétés qui avaient initialement justifié son introduction dans la syntaxe, notamment la non-récurtivité et l'unicité de l'énonciateur principal - si l'on admet que pour A. Banfield, la notion de "sujet de conscience" équivaut à celle d'énonciateur principal.

Une autre solution consiste à recourir à un principe interprétatif pour lequel on peut proposer la formulation suivante :
(I) Les constituants majeurs dominés directement par le noeud E ou par un constituant majeur de la phrase dominée par E peuvent avoir un énonciateur distinct et sont donc des semi-actes .

Formellement, ce principe revient à dire qu'en forme logique, les configurations $\begin{matrix} [E] \\ X'' \end{matrix}$ et $\begin{matrix} [X''] \\ X'' \end{matrix}$ sont des semi-actes. (6)

D'après ce principe, les énoncés (19) - (22) comportent un acte de langage et un semi-acte (souligné), alors que les énoncés (23) - (25) ne comportent qu'un acte :

(19) Il l'aime, parce qu'elle est riche.

(20) Les lions, qui sont paresseux, ont une belle crinière.

(6) Si l'on admet que le noeud E correspond à S'', on peut simplifier la formulation de ce principe, qui s'applique alors uniquement à la configuration $\begin{matrix} [X''] \\ X'' \end{matrix}$. Le noeud S lui-même est de niveau X'', ce qui inclut les incises dans la formulation du principe (I); v. Emonds (1974).

(21) Jean croyait alors, l'imbécile, que la terre est plate.

(22) Les étudiants, travailleurs, réussiront tous.

(23) Il l'aime parce qu'elle est riche.

(24) Les lions qui sont paresseux ont une belle crinière.

(25) Les étudiants travailleurs réussiront tous.

Le principe (I) prévoit la possibilité d'un nouvel énonciateur dans les contextes syntaxiques mentionnés, mais non la nécessité d'une interprétation polyphonique. En l'absence de marques énonciatives explicites, c'est l'interprétation donnée par le destinataire d'énoncés tels que (19) - (22) qui déterminera s'il y a polyphonie. Autrement dit, les énonciateurs de ces énoncés sont construits par le ou les destinataires. De plus, ces destinataires ne sont pas nécessairement les mêmes pour chacune des unités monophoniques minimales, puisque les semi-actes peuvent être des apartés, des précisions superflues que le destinataire peut ignorer, ou des clin d'oeil qui s'adressent à une partie seulement des destinataires. Ainsi, des étudiants paresseux peuvent parfaitement faire semblant d'ignorer le semi-acte *travailleurs* de (22), alors que des esprits chagrins peuvent enchaîner par :

(26) Ils réussiront tous, mais c'est vous qui dites qu'ils sont travailleurs.

Dans cette conception, des énoncés potentiellement polyphoniques comme (19) - (22) n'ont qu'une forme logique, dont le principe (I) permet de dériver deux interprétations. Dans la solution proposée par Ruwet, il faudrait probablement construire deux formes logiques distinctes, l'une avec un E inséré et l'autre sans E subordonné.

Le principe (I) a une autre conséquence pour la structure de l'acte de langage complexe : un semi-acte peut en effet modifier un constituant qui n'est lui-même ni un acte, ni un semi-acte, mais un constituant majeur quelconque de la phrase, par exemple le sujet grammatical dans (20) ou (22). Il est dès lors impossible de maintenir qu'une unité énonciative est nécessaire-

ment subordonnée à une autre unité énonciative, à moins de considérer la structure grammaticale sujet-prédicat comme une structure discursive.⁽⁷⁾

Le principe (I) ne dit rien de constructions polyphoniques d'un autre type, illustré par des exemples comme :

- (27) Votre "théorie" n'est finalement qu'un fatras.
- (28) Les soi-disants démocrates du parti X haïssent la démocratie.
- (29) Ça coûte un franc septante, comme on dit en Suisse.
- (30) Un magazine qui cible, comme on dit, les seize-vingt ans. (Radio suisse romande I, 13.1.1986).
- (31) L'augmentation du chômage est une pure invention de l'opposition.

Les exemples (27) - (30) sont certes polyphoniques, mais ce sont des commentaires métalinguistiques : les marqueurs énonciatifs *votre* + guillemets ou intonation de citation, *soi-disant* et *comme on dit en Suisse* commentent la manière dont sont énoncés les constituants marqués. Il y a bien polyphonie (dans 28 et 29) ou diaphonie (dans 27 et éventuellement 29), mais ce sont les mots qui sont commentés et non le contenu du discours d'autrui.

L'énoncé (31), emprunté à Anscombe (1985), pose un problème différent. La cohérence argumentative interdit de prêter à un même énonciateur l'idée que le chômage a augmenté et l'idée que la première idée est un mensonge. Mais la polyphonie est ici asser-tée, l'énonciation d'un discours (*l'augmentation du chômage*) étant le thème du discours principal.

Les constituants soulignés ne sont donc des semi-actes ni dans les énoncés (27) - (30), ni en (31), car il ne s'agit pas d'unités monophoniques subordonnées, facultatives et dotées des propriétés syntaxiques définies par le principe (I). La polyphonie est ici métalinguistique et marquée comme telle, ce qui rend superflu le recours à un principe interprétatif.

(7) Dans ces deux exemples, le sujet est aussi le topique de la phrase. Il faudrait aussi envisager des phrases dans lesquelles le sujet ne coïncide pas avec le topique.

4. La forme logique des phrases et les stratégies d'interprétation des énoncés

Le principe (I) est une condition d'accès aux stratégies en ce sens qu'il permet de construire les énonciateurs. La validation de cette construction est de nature dialogique, et elle est soumise aux conditions développées dans Roulet et al. (ch. 3). Le principe (I) - conjointement avec d'autres principes du même type, vraisemblablement - permet de relier la forme logique des phrases et l'interprétation pragmatique des énoncés. En fait, toute forme logique construite par la grammaire est associée à une infinité d'énoncés virtuels dont l'interprétation est sélectionnée et validée par les stratégies pragmatiques. Associée à des principes tels que (I), la forme logique constitue ce que Bakhtine appelait la partie verbale de l'énoncé (in Todorov 1981, 302). Mais, contrairement à ce que semble affirmer Bakhtine, on ne peut pas soutenir que seules les phrases puissent avoir une forme logique et constituer la partie verbale d'un énoncé : les "expressions", par exemple, qui ne sont pas des phrases, ont aussi une forme logique. Plus généralement, toute construction syntaxique susceptible d'avoir un énonciateur peut constituer un énoncé, tout au moins un énoncé subordonné si ses propriétés grammaticales ou pragmatiques ne lui permettent pas d'apparaître isolément. Par ailleurs, seuls les énoncés directeurs doivent avoir une valeur illocutoire, et on ne peut donc pas non plus identifier la notion d'énoncé à celle d'acte de langage.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE, J.-C. (1985): "Polyphonie et syntaxe", conférence prononcée à l'Université de Neuchâtel (non publiée).
- BANFIELD, A. (1982): Unspeakable Sentences: Narration and Representation in the Language of Fiction, Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul.
- CHOMSKY, N. (1957): Syntactic Structures, La Haye, Mouton (trad.: Structures syntaxiques, Paris, Seuil, 1969).
- CHOMSKY, N. (1981): Lectures on Government and Binding, Dordrecht, Foris.
- CHOMSKY, N. (1982): Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.
- EMONDS, J. (1974): "Parenthetical Clauses", in: C. ROHRER et N. RUWET (éd.): Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle I, Tübingen, Niemeyer, 192-205 (repris dans EMONDS 1976, ch. II.9).
- EMONDS, J. (1976): A Transformational Approach to English Syntax, New York, Academic Press (trad.: Transformations radicales, conservatrices et locales, Paris, Seuil, 1981).
- HIGGINBOTHAM, J. (1985): "On Semantics", LINGUISTIC INQUIRY 16, 547-593.
- MAY, R. (1984): "La forme logique en linguistique", COMMUNICATIONS 40, 97-133.
- RONAT, M. (1985): "Forme logique, liage prosodique et files prosodiques", MODELES LINGUISTIQUES 7, 13-32.
- ROULET, E. (1981): "Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE 44, 7-39.
- ROULET, E. et al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- RUBATTEL, C. (1983): "Sur la position et le cumul des connecteurs pragmatiques: syntaxe et forme logique des adverbiaux", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 5, 153-167.
- RUBATTEL, C. (1985): "Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés", TRAVAUX NEUCHATELOIS DE LINGUISTIQUE 9, 83-103.
- RUBATTEL, C. (1986): "La convention $\bar{X}$ et la structure des unités discursives", TRAVAUX NEUCHATELOIS DE LINGUISTIQUE 11, 77-101.
- RUWET, N. (1982): Grammaire des insultes et autres études, Paris, Seuil.
- TODOROV, T. (1981): Mikhaïl Bakhtine: le principe dialogique, Paris, Seuil.
- VERGNAUD, J.-R. (1974): French Relative Clauses, thèse du M.I.T. (non publiée).

- WILLIAMS, E. (1977): "Discourse and Logical Form", LINGUISTIC INQUIRY 8, 101-139.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985): "Trou structural, catégorie vide, ellipse structurale, pronom nul: Quatre concepts à préciser", MODELES LINGUISTIQUES 7, 57-71.